

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 962 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 962

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 août 1946

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro  
31 août 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Le médecin lieutenant Péré (Marcel), en service au bataillon sénégalais, est placé dans la position « hors cadres » pour compter du 16 juillet 1946 et affecté à l'hôpital colonial de Djibouti, en qualité de médecin résident. Il conservera ses fonctions de médecin chargé du service d'hygiène et des arraisonnements. Le sergent-major infirmier Gonthier (Louis), arrivé à Djibouti le 14 juillet 1946, est placé dans la position « hors-cadres » et affecté pour compter du jour de son débarquement, à l'hôpital colonial de Djibouti.